Envoyé en préfecture le 21/12/2025
Reçu en préfecture le 21/12/2025
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121624-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage de la liste des délibérations** 23 décembre 2025 **Nombre de conseillers** En exercice **28** Présents ou représentés **25** Votants **25**	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par Madame Josiane KERLOCH, Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique. **Etaient présents** : Tous les Conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : M. Jean-François LE BLEIS (procuration à Mme Hélène LE BERRE) M. Claude KERDRANVAT (procuration à M. Laurent BOURDOUX) Mme Nathalie KERVEVANT (absente excusée) Mme Marianne KERNEIS M. Eric LEOST Mme Célia BEST (procuration à Mme Flore BERGOUGNOUX) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. Mme Kristel NICOLAS a été élue secrétaire de séance.

2-4 Demandes de subventions d'investissement 2026 : DETR – Fonds Verts – Pacte Finistère 2030

Mme Sandra PEREIRA, rapporteur expose :

Les services de l'Etat nous ont informé des orientations prévues pour l'attribution, en 2026, des dotations :

- *D'équipement des territoires ruraux (DETR)*
- *De soutien à l'investissement local (DSIL).*

Compte tenu du fait que le projet de loi de finances pour 2026 n'a pas encore été approuvé, ces dossiers seront analysés sur la base de la circulaire de 2025 dont les dispositions restent en vigueur en l'absence d'évolution législative.

A la lumière de ces indications, il apparaît que nous pouvons solliciter l'Etat au titre de la DETR pour contribuer au financement des travaux de la tranche ferme phase 2 (TFP2) de la requalification du centre-ville. Il s'agit de l'aménagement de l'esplanade des frères Méhu. Cette seconde phase de travaux s'élève à 390 103, 81 €HT, arrondi à 390 000 €HT. Pour finaliser le financement de cette opération, nous pouvons également solliciter le Conseil départemental au titre du Volet 2 du Pacte Finistère 2030.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant de l'opération	***390 000 €HT***

Financement	***Montant €***	***Taux %***
dont Etat (DETR)	*195 000*	*50, 00*
dont Conseil départemental (Pacte F2030 – volet 2)	*117 000*	*30, 00*
dont autofinancement (budget communal)	*78 000*	*20, 00*

Enfin, il vous est proposé de solliciter le dispositif « Fonds Verts » au titre d'une nouvelle tranche des travaux de rénovation et de modernisation des installations d'éclairage public, pour un montant de 250 000 €HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant de l'opération	***250 000 €HT***

Financement	***Montant €***	***Taux %***
dont Etat Fonds Verts	*125 000*	*50, 00*

Envoyé en préfecture le 21/12/2025
Reçu en préfecture le 21/12/2025
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121624-DE

dont autofinancement (budget communal)	*125 000*	*50, 00*

Ce dossier a été examiné par votre Commission de l'aménagement et du cadre de vie lors de sa réunion du jeudi 27 novembre 2025 ; elle vous propose de lui réserver une suite favorable.

Je vous serais obligée de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, moins une opposition (M. Roland JAOUEN) :

- **Approuve** les conclusions du rapporteur
- **Sollicite**, pour le financement des investissements communaux pour 2026 :
  - le concours de l'Etat, à hauteur de 195 000 €, au titre de la DETR, sur l'opération « requalification du Centre-ville, tranche ferme phase 2 »
  - le concours du Conseil départemental du Finistère, à hauteur de 117 000 €, au titre du volet 2 du Pacte Finistère 2030, pour l'opération « requalification du Centre-ville, tranche ferme phase 2 »
  - le concours de l'Etat, à hauteur de 125 000 € au titre des Fonds verts, pour la réalisation d'une nouvelle tranche de rénovation et de modernisation des installations d'éclairage public
- **Autorise** Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à constituer et déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 19 décembre 2025
Madame le Maire,

MAIRIE DE PLONEOUR-LANVERN FINISTERE

Josiane KERLOCH